Notre présence dans le Gard

Connectez-vous sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Logis Cévenols

OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

433, quai de Bilina - 30318 Alès cedex
Tél. 04 66 78 47 00 - Fax : 04 66 78 47 02

www.logiscevenols.fr

Réalisation : www.graphilo-communication.fr - crédits photos : Logis Cévenols / Shutterstock

Demander votre logement...
en 1 clic !

Bien vivre ensemble, durablement

www.logiscevenols.fr

Logis Cévenols

OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

Votre demande de logement social… **en 1 clic !**

Vous désirez devenir locataire d'un logement de Logis Cévenols, ou changer de logement ?

Allez saisir votre demande sur www.demande-logement-social.gouv.fr

Les renseignements qui vont suivre sont précieux, lisez-les attentivement, ils vous feront gagner du temps et nous permettront de traiter votre dossier plus facilement…

Avec la demande en ligne, **simplifiez-vous la vie !**

- **Plus besoin de vous déplacer** à la mairie ou aux bureaux des organismes de logement social. Vous pouvez remplir votre demande en ligne quand vous le souhaitez.
  Une fois complétée et envoyée, votre demande est enregistrée.
- **Vous avez la possibilité de connaître le nombre de logements sociaux** dans votre commune et partout en France.
- **Votre dossier est consultable par l'ensemble des organismes** de logement social de votre département.
- **Vous estimez mieux les délais** avant que votre dossier ne passe en Commission d'Attribution. Lorsqu'un bailleur dispose d'un logement correspondant à vos attentes, il vous contacte et vous demande de compléter votre dossier avec les pièces justificatives obligatoires.
- **Vous devez actualiser votre demande** à chaque fois que votre situation évolue. Avec votre numéro d'enregistrement, votre dossier est facilement identifié.
- **Vous pouvez mettre vos pièces justificatives en ligne** et en assurer la mise à jour.

Connectez-vous sur www.demande-logement-social.gouv.fr

L'**attribution** de votre logement

Dès qu'un logement adapté à votre situation pourra vous être proposé, **vous recevrez un courrier ou un mail** à l'adresse mentionnée dans votre demande.

Les propositions de logement sont faites par la **Commission d'Attribution des Logements** constituée de membres représentant le Conseil d'Administration de Logis Cévenols, des institutions et l'Etat. **Aucun membre du personnel de Logis Cévenols ne participe à cette Commission.**

Les **souhaits** formulés au sein de votre dossier sont purement **indicatifs.** L'attribution des logements se fait selon des **règles de priorité** et en fonction des **disponibilités** ; elle peut donc ne pas correspondre totalement à vos souhaits.

Les **délais** d'attente pour obtenir un logement sont très variables en fonction du secteur demandé. Plus la demande est précise et porte sur un secteur spécifique ou très demandé et plus le délai d'attribution est long.

Si vous souhaitez porter à la connaissance de la Commission d'Attribution une **information complémentaire**, vous pouvez **adresser un courrier** à Monsieur le Président de la Commission d'Attribution des Logements.

Toute **fausse déclaration** de votre part, **toute pression** ou **agressivité** à l'égard du personnel de Logis Cévenols entraînera **le rejet de votre demande.**

Le pense **pas bête**

- ☑ **Remplissez bien** toutes les rubriques du dossier de demande ; il en va de l'instruction de celui-ci. Seule la pièce d'identité est à fournir au dépôt de la demande, le formulaire est déclaratif. **Les pièces justificatives devront être fournies en ligne.**
- ☑ **Conservez** précieusement **votre numéro unique de demande** qui vous sera adressé dès la saisie de votre demande. Il vous faudra rappeler ce numéro dans toutes les correspondances.
- ☑ **Renouvelez** votre demande à chaque **date anniversaire** ; elle n'est valide qu'une année.
- ☑ **Pensez à mettre à jour votre demande en cas de changement**, qu'il soit familial, professionnel, et surtout d'adresse ou de numéro de téléphone. C'est simple et en quelques clics !

L'info **à conserver**

L'attribution de logement est soumise à un plafond de ressources à ne pas dépasser*

* Voir sur le site internet **www.service-public.fr** ou **www.logiscevenols.fr**